

DÉLIBÉRATION N°DL20250086 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 01 JUILLET 2025

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 20/06/2025 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 32 présents, 7 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 22h42) ; M. Alexandre CIGNA ; M. François MORANGE ; M. Pierre DECLINE ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à compter de 19h57) ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 00h05) ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Marc LAVAL

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Régis CADEGROS (à partir de 22h42)
Mme Geneviève MASSACRIER a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD
Mme Michèle FREDIERE a donné procuration à Mme Andonella FLECHET
Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à Mme Juliette BOULLIAT
Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (jusqu'à 19h57)
Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY
M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à Mme Michelle DUVERNAY (à compter de 00h05)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

AMÉNAGEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE CHATELARD - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE DANS LE CADRE DU FONDS DE CONCOURS "VÉGÉTALISATION DES COURS D'ÉCOLE"

Mme Aline MOUSEGHIAN expose ce qui suit :

Dans le cadre du fonds de concours relatif à la végétalisation des cours d'écoles, la ville de Saint-Chamond sollicite la Métropole en vue de l'attribution d'une subvention pour la végétalisation de la cour d'école du Chatelard.

La végétalisation et la désimperméabilisation des cours d'école font l'objet d'un programme pluriannuel d'investissement sur la commune de Saint-Chamond.

Dans la continuité des travaux liés à la rénovation énergétique des bâtiments de l'école du Chatelard, la cour fera aussi l'objet d'une rénovation complète au cours des prochaines vacances scolaires d'été.

L'opération vise à diversifier les usages de cet espace en adéquation avec les attentes pédagogiques tout en désimperméabilisant les surfaces pour améliorer le confort du site tout en répondant aux enjeux environnementaux.

Pour rappel, les anciens logements des « instituteurs » ont été déconstruits afin de libérer l'emplacement nécessaire pour accueillir les bâtiments modulaires des classes durant le chantier de rénovation des bâtiments,

Le constat est le suivant :

- Une surface importante majoritairement en enrobé avec peu de végétaux,
- Une augmentation importante de la surface liée à la démolition des anciens logements des « instituteurs »,

Les objectifs des travaux sont les suivants :

- Désimperméabiliser un maximum de surface,
- Intégrer des espaces verts adaptés au contexte et propice à la biodiversité,
- Adapter des équipements pour développer la mixité des usages,
- Conserver les zones d'ombrage,
- Favoriser la polyvalence des espaces.

La méthode :

A chaque projet, un travail de concertation et d'échanges est mené entre les services municipaux et les équipes enseignantes.

Le calendrier du projet s'organise ainsi :

-Démarrage des travaux : été 2025

-Durée du chantier : environ 6 mois dont une exécution en régie des travaux de végétalisation et de mise en place des équipements complémentaires : terrasse, mobilier, pergola, jeux, etc.

La cour élémentaire ciblée pour le projet de rénovation fait une superficie totale de 2 026 m². La surface concernant la demande de subvention est d'environ 1375 m².

Saint-Etienne Métropole par le biais d'un dispositif de fond de concours accompagne les projets communaux de végétalisation et de désimperméabilisation des cours d'écoles.

Il est proposé au conseil municipal de soumettre une demande au service métropolitain pour déterminer le montant des dépenses éligibles qui peuvent atteindre 50 % des coûts liés à la désimperméabilisation et à la végétalisation. Ces dépenses sont estimées à 109 148 €.

Madame Isabelle SURPLY, du groupe « Saint-Chamond, d'abord ! », propose d'ajouter l'amendement suivant : « Travaux dans nos écoles : hiérarchiser les besoins ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré, à la **majorité** des suffrages exprimés par 2 pour (Mme Isabelle SURPLY ; Mme Nathalie ROBERT) et 37 contre (la majorité, Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT, M. Romain PAPIER, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Michelle DUVERNAY, M Jean-Luc BOUCHACOURT , M Jean-Marc LAVAL, M Jean-Paul RIVAT

DÉCIDE :

- de rejeter cet amendement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** la demande du fonds de concours « Végétalisation des cours d'écoles » d'un montant de 54 574,21 € auprès de Saint-Étienne Métropole sous réserve, lors de l'instruction du dossier, de l'éligibilité des dépenses,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes afférents à cette demande de fonds de concours,

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 02/07/2025



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne